Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260617-113_06_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 17 juin 2026

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Le mercredi dix-sept juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi onze juin conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en Exercice : 29 | Nombre d'abstentions : 0 |
| Nombre de conseillers présents : 27 | Nombre de votants : 28 |
| Nombre de procurations : 1 | Nombre de votes pour : 28 |
| | Nombre de votes contre : 0 |

**Étaient présents :**

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, M. BAYET Eric, M. BOUVET Gaëtan, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme CHAUVEL Elodie, Mme TANCEREL Béatrice, Mme LESAGE Catherine, Mme DEBROIZE Anne, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, M. BLANCHARD Ronan, M. BELLANGER Rodolphe.

**Absents Excusés :**

Mme. HUON Christine procuration à Mme LE BOULER Valérie, Mme RIC Caroline,

M. NICOLLE Henri a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 11 juin 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est lu et arrêté.

## 113_06_2026 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE POSTE – RESPONSABLE DE LA CELLULE ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

Monsieur Thibault DELINOTTE, Conseiller Municipal délégué à la citoyenneté, la jeunesse et aux affaires générales, expose à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou modifiés par son organe délibérant.

**Considérant** que le poste de Responsable de la Cellule Espaces verts et environnement a été modifié par délibération n°82-07-2025 en date du 2 juillet 2025 afin de reconnaitre les responsabilités liées à la fonction, permettre la nomination d'un agent inscrit sur liste d'aptitude suite à une demande de promotion interne et permettre par la suite son évolution vers un poste d'un niveau hiérarchique supérieur,

**Considérant**, suite à cette mobilité, la nécessité d'ouvrir le poste de Responsable de la Cellule Espaces verts et environnement au recrutement, et la diversité des profils et grades détenus par les potentiel.le.s candidat.e.s,

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260617-113_06_2026-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :**

- La possibilité de recruter pour le poste de Responsable de la Cellule Espaces verts et environnement un agent appartenant au cadre d'emplois des Adjoints techniques de catégorie C (Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique de 1ère classe), des Agents de Maîtrise territoriaux de catégorie C (Agent de Maîtrise, Agent de Maîtrise Principal) ou des Techniciens territoriaux de catégorie B (Technicien, Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe),

- Le maintien de ce poste à temps complet,

- Les missions sont définies comme suit :
  ***Planifier les chantiers :***
  - Organiser les réunions, planifier, adapter et actualiser le planning des activités du chantier,
  - Contrôler l'exécution des travaux et leur conformité aux exigences de sécurité,
  - Coordonner les activités des entreprises,
  - Contrôler l'application des normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels,
  - Organiser, en collaboration avec les encadrants des autres secteurs, des interventions d'entretien des espaces verts et des abords lors de manifestations sportives et/ou culturelles.

  ***Encadrer et animer l'équipe :***
  - Organiser, planifier, suivre et contrôler les activités de son équipe,
  - Expliquer les consignes et donner des ordres en situation opérationnelle,
  - Organiser des réunions d'équipe,
  - Gérer les relations conflictuelles et tensions au sein de l'équipe.

  ***Assurer la gestion administrative, budgétaire et humaine de son service :***
  - Instruire des dossiers et appliquer les procédures,
  - Exécuter des opérations budgétaires et financières,
  - Participer à la gestion des ressources humaines,
  - Accompagner et traiter la demande des usagers : conduire un entretien et analyser la nature de la demande, informer et conseiller l'usager, enregistrer et traiter les réclamations,
  - Assurer le contrôle des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, mettre en œuvre les moyens nécessaires à la sécurité des biens et des personnes dans le champ de son activité,
  - Participer à l'élaboration des pièces techniques (fiches descriptives) nécessaires aux CCTP rédigés par le responsable du CTM.

L'agent est positionné sous la responsabilité de la Responsable du Centre Technique Municipal.

La date de modification du poste est effective au 1er septembre 2026.

***Pour extrait conforme,***

***Le Maire, Sébastien GUERET***

